

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5**

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• **conseillers excusés : 3**

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• **assistaient également à la réunion :**

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 020-17

objet **RD - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 067-16, le lancement des marchés de travaux subséquents C1201 F16-005 et C1202 F16-006 à l'accord cadre, pour les lots 1 et 2, des travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : terrassements et réseaux divers,
- lot 2 : revêtement des chaussées,
- lot 3 : signalisation verticale et marquage au sol,
- lot 4 : signalisation lumineuse tricolore et éclairage public.

Le lot 1 a été attribué au groupement d'entreprises Mauro TP/PL Favier pour un montant initial de 238 180,20 € HT.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise PL Favier pour un montant initial de 116 185,00 € HT.

Au cours des travaux, des événements non prévisibles ont eu des conséquences sur le calendrier contractuel des différents marchés. En effet, suite à une décision de justice, le maître d'ouvrage a dû prononcer une interruption de chantier du 02 juin au 18 juillet 2016, non prévue aux marchés. Cette interruption a eu des conséquences financières pour les entreprises qui ont dû se réorganiser pour maintenir la date de fin de travaux fixée au 29 août 2016.

Lot 1 Mauro TP/PL Favier

Au terme de l'exécution des travaux, dont la réception a été prononcée en septembre 2016, le groupement Mauro TP/PL Favier a demandé des règlements complémentaires liés à l'interruption de chantier (47 093,35 € HT), dont le montant est contesté par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

L'analyse du maître d'ouvrage conduit à proposer une rémunération complémentaire globale de 31 127,60 € HT.

Afin de contractualiser l'accord trouvé entre le groupement Mauro TP/PL Favier et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la rémunération complémentaire au marché C1201 F16-005, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe.

Enfin, en cours de travaux, certains aménagements non prévus au marché initial ont été réalisés, nécessitant la réalisation de prix nouveaux provisoires afin de prendre en compte ces modifications liées à des aléas techniques et à des modifications de programme. Par ailleurs, certaines modifications ont entraîné des dépassements de quantité sur plusieurs prix prévus initialement au marché.

Les principales prestations supplémentaires apportées en cours de chantier ont concerné :

- la mise en sécurité de l'escalier en sortie de la gare,
- la suppression de raccordement sur le réseau d'eau potable,
- la démolition d'un caniveau en béton,
- la réalisation d'un réseau d'alimentation et d'un massif pour barrière levante,
- la mise en place d'un clapet anti-retour dans une grille d'évacuation d'eaux pluviales,
- le rabotage de la chaussée de nuit,
- la mise en œuvre de structures de chaussée différentes,

- la mise en œuvre de bordure de type T3 non prévue initialement,
- la démolition d'une rampe pour passage piéton non conforme.

Ces prestations supplémentaires impliquent un dépassement du marché initial d'un montant de 28 806,30 € HT. Par ailleurs, des économies ont pu être réalisées sur certains postes en cours de travaux à hauteur de 6 570,06 € HT.

Ainsi le montant du décompte général définitif du marché de travaux C1201 F16-005 des aménagements d'une voie bus avenue de la Boisse à Chambéry, intégrant les prestations supplémentaires et la réclamation, s'élève à 291 544,04 € HT.

Les autres clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Lot 2 Favier

Des travaux supplémentaires liés à des aléas techniques et à des délais de réalisation contraints par l'interruption du chantier, ont été réalisés. Ces modifications ont entraîné des dépassements de quantité sur plusieurs prix prévus initialement au marché.

Les principales prestations supplémentaires apportées en cours de chantier ont concerné :

- la modification du calage altimétrique pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales place de la Gare,
- la mise en œuvre d'une grave bitume complémentaire pour renforcer la structure de chaussée à l'angle Gambetta/Boisse,
- la réalisation des travaux de nuit supplémentaires pour la mise en œuvre d'enrobé de nuit.

Ces prestations supplémentaires impliquent un dépassement du marché initial de 21 798,18 € HT.

Ainsi le montant du décompte général définitif du marché de travaux C1202 F16-006 des aménagements d'une voie bus avenue de la Boisse à Chambéry, intégrant les prestations supplémentaires, s'élève à 137 983,18 € HT.

Les autres clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Récapitulatif

Le tableau ci-après récapitule les dépenses réalisées pour chacun des lots du marché de travaux :

LOT	MARCHE		RECLAMATION		Mt global Trx + réclamation
	Mt initial	Mt final	Mt demandé	Mt proposé	
Lot 1 terrassement/réseaux : MAURO/PL FAVIER	238 180,20	260 416,44	47 093,35	31 127,60	291 544,04
Lot 2 Revêtement chaussée : PL FAVIER	116 185,00	137 983,18			137 983,18
Lot 3 Signalisation verticale et horizontale : AXIALIS	108 744,84	108 744,84			108 744,84
Lot 4 éclairage/SLT : SEB	72 239,00	72 117,00			72 117,00

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu les statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport en commun,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 067-16 du Bureau du 24 mars 2016, approuvant le lancement d'un appel d'offres pour les marchés de travaux relatifs aux aménagements d'une voie bus depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry,

Vu les marchés subséquents de l'accord cadre des travaux C1201-F16-005 et C1202-F16-006,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 février 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 48 voix Pour et 1 voix Contre :

Article 1 : approuve le protocole transactionnel et les prix nouveaux au marché de travaux C1201 F16-005 concernant les travaux d'aménagement d'une voie bus depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry,

Article 2 : approuve l'avenant au marché de travaux C1202 F16-006 concernant les travaux d'aménagement d'une voie bus depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer ce protocole, cet avenant et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 020-17

Objet de l'acte : RD - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : Protocole C1201-F16005;Annexe 1 - PN Protocole C1201-F16005;Annexe 2 - Demandes Protocole C1201-F16005;Avenant F16-006 TDMU Boisse;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19068H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19068H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017